



**COMPTE-RENDU de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 8 AVRIL 2021**

Présents : M. Pierre PAULIAC, Mme Françoise ETCHAVE, M. Michel DEGERT, Mme Nicole DIRASSAR, adjoints ; Mmes Marthe AUZI, Capucine DECREME, MM. Joël COUTIER, Philippe AGUERRE, Pierre DURONEA, Cédric CURUTCHET, Mme Julie DAUBAS, M. Dominique FERRERO, Mme Madiha LARROUSSET, M. Benoit LAMERAIN, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme Julie DAUBAS

1 – Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le trésorier public a dressé le compte de gestion de la commune et a repris dans ses écritures le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ainsi le solde du bilan de l'exercice 2019. Approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du compte administratif 2020

M. Pierre PAULIAC, adjoint aux finances, présente au conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2020 de la commune :

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u> :	Charges à caractère général	589 680,79 €
	Charges de personnel et frais assimilés	688 109,14 €
	Charges de gestion courante	168 775,15 €
	Charges financières	51 891,41 €
	Charges exceptionnelles	393,20 €
	Dotations aux amortissements	75 690,35 €
	Variation de stocks (caveaux cimetières)	55 200,00 €
	Opérations d'ordre	14 400,00 €

Total des dépenses : **1 644 140,04 €**

<u>Recettes</u> :	Atténuations de charges	6 271,98 €
	Produits des services	104 284,11 €
	Impôts et taxes	908 901,76 €
	Dotations aux subventions et participations	260 091,73 €
	Loyers	523 965,85 €
	Produits exceptionnels et financiers	84 521,44 €
	Opérations d'ordres (transfert entre sections)	195 484,80 €

Total des recettes : **2 083 521,67 €**

Excédent de clôture de fonctionnement de **439 381,63 €**

Section d'investissement

Les programmes inscrits au budget ont été réalisés comme suit :

<u>Dépenses</u> :	Remboursement d'emprunt	419 149,20 €
	Report déficit	74 025,08 €
	Travaux (voirie, bâtiments...)	554 615,05 €
	Opérations d'ordres	195 484,80 €

Total des dépenses : **1 243 274,13 €**

<u>Recettes</u> :	Subventions	40 953,12 €
	Produit des cessions	14 400,00 €
	Fonds de compensation T.V.A.	144 868,88 €
	Taxe d'aménagement	34 534,91 €
	Affectation excédent de fonctionnement	349 830,73 €
	Emprunt	640 000,00 €
	Amortissement des immobilisations	75 690,35 €
	Opérations d'ordre	55 200,00 €

Total des recettes : **1 355 477,99 €**

Excédent de clôture d'investissement de **112 203,86 €**

Le compte administratif 2020 de la commune laisse apparaître **un excédent cumulé de 551 585,49 €** ; il est approuvé à l'unanimité (Mme le Maire ne participe pas au vote).

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, il convient d'établir un bilan de la politique foncière de l'année écoulée, un tableau des cessions et acquisitions devant être annexé au compte administratif. Pour l'année 2020, un échange de terrains a été effectué à la rue Gelos moyennant une soulte à charge de la SCCV VILLA UHAINA de 8 900 €.

3 – Affectation des résultats

L'exercice 2020 fait apparaître au compte administratif, un excédent de fonctionnement de 439 381,63 € et un excédent d'investissement de 112 203,86 € qu'il convient de reporter sur le budget primitif 2021. Le conseil municipal décide, pour le budget primitif 2021, d'affecter la somme de 439 381,63 € de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement compte 1068 recettes et de reporter la somme de 112 203,86 € en section d'investissement, compte 001 recettes.

4 – Vote des taux d'imposition 2021

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La sur-compensation est neutralisée par application d'un coefficient correcteur au produit de la TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020.

Le conseil municipal, à la majorité (Dominique FERRERO, Benoit LAMERAIN et Madiha LARROUSSET votent contre) décide de majorer le taux de la taxe foncière sur le foncier bâti de 19,30 à 21,30 % et le foncier non bâti de 14,08 à 16,08 % ; le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires reste figé à 8,23 % avec une majoration de 60 %, soit 13,168 %. Les taux d'imposition pour l'année 2021 sont fixés comme suit :

TAXES	TAUX	BASES PREVISIONNELLES	PRODUITS ATTENDUS
Foncier bâti	21,30	3 172 000 €	675 636 €
Foncier non bâti	16,08	10 200 €	1 640 €
Habitation résidences secondaires avec majoration de 60 %	13,168	2 289 418 €	301 471 €

5 – Attribution des subventions

Le conseil municipal, à la majorité, (abstention de Benoit LAMERAIN), approuve les attributions de subventions suivantes :

Associations	Montant
Beti Ari	26 488 €
Bihotzez	200 €
Classic à Guéthary	2 500 €
Getaria Orroitzen	200 €
GRAAC Getari enea	19 000 €
Groupe Getaria	1 700 €
Lanargia	200 €
Les Naiades	500 €
Ohatze	200 €
Olharroa	2 000 €
Point Glisse Océan	200 €
Tennis-Club	1 350 €
Uhabia Ikastola	3 600 €
Urkirola Surf Club	200 €
TOTAL	58 338 €

6 – Vote du budget primitif 2021

M. Pierre PAULIAC, adjoint aux finances, présente le détail du budget :

La section de **fonctionnement s'élève à 2 190 000 €** et se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	736 069,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	697 130,00 €
Charges de gestion courantes	145 253,02 €
Charges financières	55 100,00 €
Dotations aux amortissements	71 661,84 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Virement à la section d'investissement	427 386,14 €
Opérations d'ordre	47 400,00 €

Recettes de fonctionnement

Produits des services et ventes diverses	98 850,00 €
Impôts et taxes	1 179 471,03 €
Dotations subventions et participations	234 130,30 €
Autres produits de gestion courante (loyers)	480 000,00 €
Opérations d'ordres	195 548,67 €
Atténuations de charges	2 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 890 000 € :

Dépenses d'investissement

Remboursement de prêts	438 863,52 €
Travaux et acquisitions	1 245 587,81 €
Opérations d'ordres	195 548,67 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €

Recettes d'investissement

Report excédent	112 203,86 €
Affectation résultat	439 381,63 €
Virement de la section Fonctionnement	427 386,14 €
F.C.T.V.A.	44 057,87 €
Taxe d'aménagement	20 000,00 €
Subventions	201 230,00 €
Prêt	526 678,66 €
Amortissement et opérations d'ordre	119 061,84 €

Le conseil municipal à la majorité (Dominique FERRERO, Benoit LAMERAIN, Madiha LARROUSSET votent contre) vote le Budget Primitif 2021 de la Commune tel qu'il lui a été présenté.

7 – Candidature appel à projets politiques cyclables de proximité du CD64

Le département des Pyrénées-Atlantiques a lancé un appel à projets « définition et mise en œuvre de politiques cyclables » à destination de regroupement de communes dans l'objectif d'accompagner une évolution vertueuse des pratiques de déplacements sur notre territoire. Cette politique s'inscrit dans une logique intercommunale permettant un maillage structurant et interconnecté entre communes voisines. Organisée en deux phases, la démarche devra aboutir à l'adoption de schémas cyclables locaux et à une programmation d'investissements (infrastructures cyclables et services associés).

Sur la proposition de Bidart, les communes d'Arbonne, Bidart, Biarritz et Guéthary pourraient constituer un groupement de commande pour répondre à cet appel à projets du Département des Pyrénées-Atlantiques. Porté par la ville de Bidart, le groupement intercommunal a ainsi vocation à définir collectivement une stratégie cyclable en s'appuyant sur les voies cyclables structurantes existantes : Voie Verte de l'Uhabia et Vélodyssée. Il permettra de répondre collectivement à un besoin en vélo-mobilité grandissant et particulièrement mis en lumière pendant la crise sanitaire, que ce soit pour les déplacements du quotidien ou de loisirs des habitants, salariés, scolaires, touristes...

Le montant de l'étude s'élève au maximum à 48 000 € avec une participation du Conseil Départemental de 21 000 € (70 % d'un montant éligible plafonné à 30 000 €) et des fonds communaux de 6 750 € pour chaque commune.

Concernant la commune de Guéthary, l'étude devra permettre de couvrir tout le territoire de la commune et présente un intérêt à mettre en commun un schéma cyclable sur plusieurs communes.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat et de groupement de commande ainsi que tous les documents afférents.

8 – Recrutement de saisonniers

Pour faire face à la surcharge de travail pendant la saison estivale, il est nécessaire de recruter des agents auxiliaires en renfort des services techniques ainsi qu'un agent de surveillance de la voie publique. Le conseil municipal approuve le recrutement de jeunes de la commune pour une durée de un à six mois maximum, à temps complet ou non complet selon les besoins.

Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire en application des articles L.2122-22 du CGCT

Prestation de service pour l'organisation de la 6^{ème} édition des « Belles Pages de Guéthary »
Mme Christine PUECH, rencontres littéraires, pour un montant de 9 635 € HT.

Fauchage espaces verts 2021 à 2023
EURL ERRANDONEA Jean-Philippe pour un montant annuel de 25 712,32 € H.T.

Compte-rendu affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Guéthary le 12 avril 2021

Mme le Maire,

Marie-Pierre BURRE-CASSOU